Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260922-CM2026137-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026
DÉLIBERATION N° 2026-137

L'an deux mille vingt-six, le vingt -deux septembre à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint		X		LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe	X			LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	SADDIK Karim	X		
PORRAS Meggan, Adjointe		X	G. FRODEFOND	GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe		X		MARC Solène		X	N. DUSSIAU
PETITJEAN Eliane		X	J. LAMBERT	TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier	X		
LAMBERT Jacques	X				X		

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal MNICH

En exercice :	29	Présents :	22	Pouvoir(s) :	4	Votants :	26	Absent(s) :	7

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ROULANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER

Madame le Maire expose :

Pour faciliter ses travaux en hauteur, la Communauté de communes FerCher a sollicité la mise à disposition de la nacelle du service culturel de la ville de Saint-Florent-sur-Cher, pour assurer une intervention au gymnase omnisports de Saint-Caprais, administré par FerCher, le 6 octobre prochain.

Considérant que ce matériel peut être prêté sous conditions, et la volonté des deux collectivités de promouvoir la mutualisation, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition à portée générale, pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de 6 ans.

D'un point de vue sécuritaire, ce véhicule devra être utilisé par des agents titulaires d'une autorisation en cours de validité. La mise à disposition est conclue à titre gratuit.

Monsieur Michel TAILLANDIER, par ailleurs Président de la Communauté de communes FerCher, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention joint pour la mise à disposition de la nacelle affectée au service culturel de la ville de Saint-Florent-sur-Cher à la Communauté de communes FerCher,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout acte en ce sens.

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 23/09/2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260922-CM2026137-DE

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 23 septembre 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

Le secrétaire de séance,
Pascal MNICH

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 23/09/2026